

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 20 avril 2015

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

**Mairie d'ASQUINS**

## **PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE**

Le Conseil Municipal s'est réuni **le mercredi 15 avril 2015** en séance ordinaire à 18 heures 30 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

**Étaient présents** : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Patrice MERCIER Adjoint au Maire,

M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Norbert LIBERCIER, Jean-Claude CORSIN, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

**Était absent** :

**Était excusé** : M. Jean-Claude CORSIN pouvoir à M. Michel COTTIN

**Secrétaire de séance** : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 18 heures 30.

### **I – PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2014 ET BUDGET 2015 DU CCAS :**

**Étaient présents** : Mme Isabelle GEORGELIN, Présidente, Mme GAZEL CHARLIER Françoise, MM. Olivier DIZIEN, Norbert LIBERCIER et Patrice MERCIER, membres élus par le Conseil Municipal et Mmes Jacqueline MEYER, Jacqueline TRANELLE, Evelyne DEVILLIERS et M. Christophe BAILLON, membres nommés par Madame le Maire.

**Était absent** :

**Était excusé** :

❶ **Le compte administratif 2014** fait apparaître pour les résultats budgétaires de l'exercice : en section de fonctionnement un résultat de clôture déficitaire de 1 019.18 €.

En raison de l'excédent 2013 de 1 782.47 €, le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un excédent global de 763.29 €. Adopté à l'unanimité des membres présents sauf 1 abstention.

② **Le compte de gestion 2014** dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de la part de la commission administrative. Adopté à l'unanimité.

③ **Budget primitif 2015**

Il est décidé d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement 2014 à l'excédent reporté. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 966 €. Adopté à l'unanimité des membres présents.

**II – PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2014 ET BUDGET 2015 DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :**

Mme FABRE présente aux Conseillers Municipaux

① Le compte administratif 2014 fait apparaître pour les résultats budgétaires de l'exercice : en section d'exploitation un résultat de clôture excédentaire de 17 477.81 € et en section d'investissement un résultat de clôture déficitaire de 4 185.43 €. En raison de l'excédent 2013 de la section d'investissement et du fonctionnement de 63 316.10 €, le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un excédentaire global de 76 608.48 €. Adopté à l'unanimité des membres présents sauf 1 abstention.

② Le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité des membres présents.

③ **Budget primitif 2015**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent reporté soit 33 768 € en section d'exploitation et 42 839 € en section d'investissement.

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 72 638 €. En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 47 805 €, dont un excédent reporté de 42 839 €. Adopté à l'unanimité des membres présents.

**III - PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2014 ET DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE :**

Mme FABRE présente aux Conseillers Municipaux

① Le compte administratif 2014 fait apparaître pour les résultats budgétaires de l'exercice en section de fonctionnement un résultat de clôture excédentaire de 13 571.75 € et en section d'investissement un résultat de clôture excédentaire de 379 977.35€. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 285 132 € et pour les recettes 29 256 € soit un résultat de clôture excédentaire global de 205 672.88 €

(excédent d'investissement : 215 602.95 – déficit de fonctionnement : 9 930.07 €). Adopté à l'unanimité des membres présents sauf 1 abstention.

② Le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité des membres présents.

③ Budget primitif 2015

Les dépenses de fonctionnement sont de 449 340 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 546 942 € soit une réserve financière de 97 602 €. En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 656 964 €. Ainsi présenté le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

**IV – VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 :**

Les membres du Conseil décident de ne pas modifier le taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2014 qui sont les suivantes :

- 20.14 % pour la taxe d'habitation
- 21.60 % pour la taxe foncière (bâti)
- 66.00 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 21.30 % pour la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**V – ACCORD POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN JOUXTANT LA DECHARGE :**

Madame le Maire propose d'acheter au prix de 300 € la parcelle jouxtant la décharge route de Brosses. Elle précise que les frais de notaire s'élèveront à 1 000 €. Accepté à l'unanimité.

**VI – GESTION DU CAMPING :**

Madame le Maire fait part de sa décision de ne pas engager un gérant au moins pour les 2 ans à venir car trop de contraintes et de demandes faites par ce dernier.

Par contre, Madame le Maire explique que de prendre un CAE-CUI sur 1 an et 2 fois 6 mois, vu les aides de l'état pour ce type de contrat revient moins cher que d'embaucher 2 personnes sur juillet et aout.

Monsieur Rémi DEVILLIERS a été embauché sur une base de 26h modulables. Le but étant qu'il effectue 35h en juillet et aout au camping. Son contrat est polyvalent, en outre, il pourra effectuer des travaux à la mairie et seconder les employés techniques à la fermeture du dit camping.

Monsieur DEVILLIERS s'est proposé d'entretenir les espaces verts (tonte, élagage etc..).

Maud par contre continuera à gérer les roulotte.

#### **VII – TARIFS JOURNALIERS DU CAMPING 2015 :**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas changer les tarifs du camping.

Campeur adulte	2,00 €
Enfant de - de 7 ans	1,00 €
Voiture	2,00 €
Camping-car/Caravane	3,00 €
Moto	1,00 €
Emplacement non délimité	2,00 €
Animaux	0,50 €
Forfait pour branchement électrique	3,00 €
Caution pour prise électrique	30,00 €
Taxe de séjour (à partir de 13 ans)	0,20 €
Service lingerie	2,50 €
Garage mort	2,00 €

L'entrée du camping sera réaménagée avec des nouvelles dosses.

#### **VIII – GESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES EMPLOYÉS COMMUNAUX:**

Le conseil municipal opte à l'unanimité de régler les heures supplémentaires aux cantonniers d'une part lorsqu'ils travaillent les jours fériés et lors de leur astreinte pour le service de l'eau. Et d'autre part à Maud pour la gestion des roulotte et les heures pour la mairie (conseil, élections...)

#### **IX – DEMANDE DE SUBVENTION VÉZELAY S'ENFLAMME :**

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association Vézelay s'enflamme, le conseil décide de donner le même montant que l'année précédente c'est-à-dire 300 €.

#### **X – DEMANDE DE SUBVENTION ALCOOL ASSISTANCE :**

Madame le Maire fait lecture de la demande de subvention de l'association Alcool Assistance. Le conseil décide de ne pas donner suite.

#### **XI – ACCEPTATION DU COMPLÉMENT DES TRAVAUX 2015 DU CHEMIN DU VERGER DU PAIN :**

Madame le Maire propose un complément de devis pour les travaux du Verger du Pain afin que tous les riverains de part et d'autre de la rue reçoivent au minimum les eaux de ruissellement lors des fortes pluies.

Libellé	U.	Quantités	Prix Unitaires	Montant en Euros H.T.
DÉCOUPAGE OU SCIAGE DE CHAUSSEE	M	42	3,00 €	126,00 €
TRANCHEE ASSAINISSEMENT	M <sup>3</sup>	8	25,00 €	200,00 €
DÉBLAI	M <sup>3</sup>	9	20,00 €	180,00 €
TUYAUX PVC CR8 Ø 200 MM	M	20	35,00 €	700,00 €
LIT DE POSE DES CANALISATIONS EN MATÉRIAUX DRAINANTS 5 / 30	M <sup>3</sup>	2	32,00 €	64,00 €
ENROBAGE DES CANALISATIONS EN MATÉRIAUX DRAINANTS 5 / 30	M <sup>3</sup>	4	32,00 €	128,00 €
REMBLAIEMENT EN MATÉRIAUX D'APPORT G.N.T. 0/3),5	M <sup>3</sup>	5	32,00 €	160,00 €
TERRASSEMENT EN RIIOLE POUR POSE DE CANIVEAUX	M	5	8,00 €	40,00 €
FOURNITURE ET POSE CANIVEAUX ORILLE 20 CM CLASSE A	M	5	260,00 €	1 300,00 €
FOURNITURE ET POSE REGARD AVEC GRILLE CONCAVE 40 X 40	U	1	400,00 €	400,00 €
RACCORDEMENT DE LA CHAUSSEE AU CANIVEAU	M	5	12,00 €	60,00 €
ENDUIT BICOUCHE	M <sup>2</sup>	10	10,00 €	100,00 €

**Montant H.T.**                    3 458,00 €  
**T.V.A. : 20,0 %**                691,60 €  
**Montant de l'estimation T.T.C.**    4 149,60 €

Accepté à l'unanimité.

## **XII – DEVIS FERRAILLAGE DE L'ATELIER :**

Madame le Maire fait lecture d'un nouveau devis pour l'atelier demandé par Monsieur GARNIER suite à l'inspection d'un expert.

Le montant s'élève à 8 478 € TTC et retardera le chantier d'un mois. Le conseil accepte à l'unanimité le devis afin que l'atelier soit correctement remis en état.

Le total des travaux reste en dessous de ce qui avait été estimé par l'architecte.

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES :**

► Madame le Maire fait part d'un courrier d'un Asquinois qui a surpris l'entreprise qui réalise des travaux rue de la Fontaine Bouillère éboulant une partie du muret surplombant le ru. Une lettre sera faite à l'entreprise pour connaître les modalités de réparation.

► Monsieur Régis PERREAU demande où en est le remplacement des lampadaires camping et route nationale, Madame le Maire lui répond que Madame FABRE a demandé que l'on se tourne vers le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) puisque la commune lui a donné cette compétence.

Monsieur PERREAU demande aussi de refixer les bancs qui se trouvent d'une part à la Croix Rouge et d'autre part au bord de la rivière.

Il est décidé que Maud gardera les 2 clefs de la décharge route de Brosses en mairie.

➤ Monsieur Thierry VEYSSIERE nous donnera les informations nécessaires pour l'avenir de la gestion des autorisations d'urbanisme gérée pour l'instant par la Direction Départementale des Territoires (DDT) suite à la réunion de la semaine prochaine.

➤ Monsieur Michel COTTIN passera en mairie pour finaliser la commande des poteaux qui seront posés grande rue face à l'accès de la cour de la salle des fêtes.

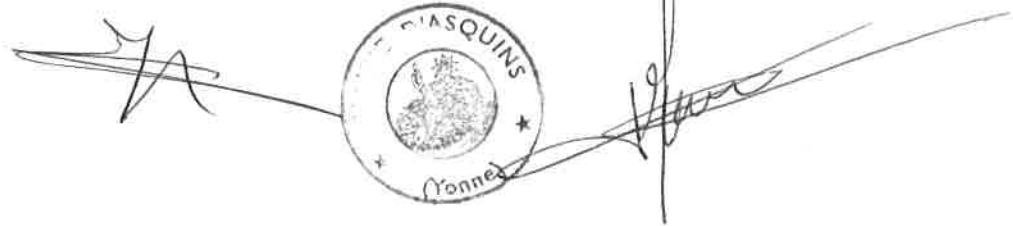
➤ Monsieur Olivier DIZIEN signale que tous les affouagistes doivent porter les équipements de sécurité exigés par l'Office National des Forêts (ONF). Si ces personnes et celles qui exécutent les travaux pour les demandeurs d'affouage ne sont pas en règle durant l'année, il est décidé qu'ils n'auront pas d'affouage l'année prochaine.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.

Le Maire :  
Isabelle GEORGELIN

Le Secrétaire :  
Patrice MERCIER

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Isabelle Georgelin, and the one on the right is for Patrice Mercier. Between the two signatures is a circular official seal. The seal features a central emblem of a tree and a building, surrounded by the text 'LE VILLAGE DE RONNET' at the top and 'RONNET' at the bottom. There are small stars on either side of the central emblem.